

Déclaration pour l'utilisation de l'Extranet Retraites Populaires

Espace intermédiaires

Table des matières

1.	Informations sur l'intermédiaire	4
2.	Collaboration entre l'intermédiaire et Retraites Populaires	4
3.	Contrat pour l'utilisation de l'Extranet – Espace intermédiaires	4
4.	Prestations de l'Espace intermédiaires de l'Extranet	4
5.	Accès à l'Extranet	4
6.	Supports technique et métier	5
7.	Gestion des codes d'accès et des utilisateurs	5
8.	Devoirs de diligence de l'intermédiaire et risques liés à l'utilisation de l'Extranet	6
9.	Exclusion de la responsabilité de Retraites Populaires	6
10.	Durée et fin du contrat Extranet	6
11.	Droit applicable et for	6

1. Informations sur l'intermédiaire

Nom, prénom / raison sociale :

Adresse: rue et n°:

NPA/Lieu:

2. Collaboration entre l'intermédiaire et Retraites Populaires

La collaboration entre l'intermédiaire et Retraites Populaires est régie par un contrat de courtage sur la base duquel l'intermédiaire négocie des contrats d'assurance vie individuelle pour le compte de Retraites Populaires.

3. Contrat pour l'utilisation de l'Extranet – Espace intermédiaires

- 3.1 L'intermédiaire soussigné déclare vouloir bénéficier d'un accès à l'Espace intermédiaires de l'Extranet Retraites Populaires dans le cadre de l'exécution du contrat de courtage.
- 3.2 Le contrat pour l'utilisation de l'Extranet – Espace intermédiaires (ci-après : contrat Extranet) se fonde sur la présente déclaration signée par l'intermédiaire qui en régit les modalités d'utilisation.

4. Prestations de l'Espace intermédiaires de l'Extranet

- 4.1 L'accès à l'Espace intermédiaires de l'Extranet (ci-après : l'Extranet) permet aux personnes autorisées par l'intermédiaire (ci-après : les utilisateurs) d'effectuer des offres pour des contrats d'assurance vie individuelle.
- 4.2 Les prestations offertes dans le cadre de l'Extranet sont exclusivement du ressort de Retraites Populaires qui se réserve le droit de les compléter, les modifier ou les restreindre à tout moment.

5. Accès à l'Extranet

- 5.1 L'accès technique à l'Extranet s'effectue par Internet. L'intermédiaire choisit lui-même son fournisseur d'accès à Internet. Les navigateurs supportés actuellement par l'Extranet sont Internet Explorer versions 8 et 9, Mozilla Firefox et Safari.

Cette liste sera mise à jour régulièrement en fonction de l'évolution du marché des navigateurs et sera publiée sur l'Extranet.

Retraites Populaires ne fournit pas l'accès technique à l'Extranet. Elle n'assume donc aucune responsabilité ni pour le fournisseur d'accès au réseau Internet ni pour le navigateur requis pour l'utilisation de l'Extranet.

- 5.2 L'accès à l'Extranet s'effectue au moyen des codes d'accès suivants :

- 1. Visa de l'utilisateur
- 2. Mot de passe de l'utilisateur, modifiable par l'utilisateur
- 3. Carte d'accès de l'utilisateur

Retraites Populaires se réserve la possibilité de compléter, modifier ou remplacer en tout temps les moyens d'identification mentionnés ci-dessus.

- 5.3 Toute personne qui s'est légitimée conformément au chiffre 5.2 est considérée par Retraites Populaires comme un utilisateur autorisé.

- 5.4 L'accès à l'Extranet est garanti du lundi au vendredi de 6h30 à 20h00, à l'exception des jours fériés officiels vaudois et de deux maintenances planifiées par mois dès 18h00. En dehors de ces plages horaires, la disponibilité du système n'est pas garantie.

En outre, Retraites Populaires se réserve le droit d'interrompre à tout moment l'accès à l'Extranet, en particulier à des fins de maintenance et pour l'adaptation du système ou si elle détecte des risques en matière de sécurité.

6. Supports technique et métier

Pour toutes les questions relatives à l'utilisation de l'Extranet, les utilisateurs ont la possibilité de contacter Retraites Populaires du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00, à l'exception des jours fériés officiels vaudois et des jours de congé supplémentaires fixés par Retraites Populaires.

Support technique

No tél: 021 348 28 38

E-mail: support.extranet@retraitespopulaires.ch

Support métier

No tél: 021 348 27 27

E-mail : support.intermediaires@retraitespopulaires.ch

7. Gestion des codes d'accès et des utilisateurs

- 7.1 L'intermédiaire communique à Retraites Populaires la liste des utilisateurs et leurs coordonnées (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de tél.).

Sur cette base, Retraites Populaires fournit à l'intermédiaire les codes d'accès définis au chiffre 5.2

- 7.2 Les utilisateurs sont tenus de garder secrets leurs codes d'accès et de les protéger contre toute utilisation abusive par des tiers non autorisés.

- 7.3 La carte d'accès a une durée limitée. A son expiration, l'utilisateur doit demander une nouvelle carte d'accès via l'Extranet.

En cas de perte de la carte d'accès, si celle-ci est endommagée ou si elle a pu être utilisée frauduleusement, l'utilisateur doit demander immédiatement son blocage et commander une nouvelle carte via l'Extranet.

- 7.4 L'utilisateur est responsable de communiquer immédiatement à Retraites Populaires tout changement concernant ses coordonnées.

- 7.5 L'intermédiaire assume l'entière responsabilité du respect du contenu de la présente déclaration par les utilisateurs, ainsi que par des collaborateurs tiers qui n'ont pas été annoncés à Retraites Populaires et qui utilisent l'accès à l'Extranet.

- 7.6 Lorsqu'il souhaite donner l'accès à l'Extranet à un nouvel utilisateur, l'intermédiaire demande des nouveaux codes d'accès à Retraites Populaires et lui communique les coordonnées du nouvel utilisateur.

- 7.7 Lorsqu'un utilisateur n'est plus autorisé à accéder à l'Extranet (par exemple lorsque le contrat de travail entre l'intermédiaire et l'utilisateur prend fin), l'intermédiaire doit demander le blocage des codes d'accès à Retraites Populaires.

- 7.8 Retraites Populaires est autorisée à bloquer en tout temps, sans indication de motifs ni avis préalable, l'accès d'un utilisateur à l'ensemble ou à une partie des prestations de l'Extranet, si elle estime qu'une telle mesure est justifiée.

8 Devoirs de diligence de l'intermédiaire et risques liés à l'utilisation de l'Extranet

L'intermédiaire déclare connaître les risques liés à la consultation et aux échanges de données passant par Internet et s'engage à :

- utiliser l'Extranet uniquement dans le cadre de la collaboration avec Retraites Populaires ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter l'accès à l'Extranet à des personnes autorisées et pour protéger son propre système informatique ainsi que son accès à l'Extranet, afin d'éviter toute intervention ou accès illicite ;
- vérifier la complétude et l'exactitude des données saisies sur l'Extranet, Retraites Populaires étant déliée de tout devoir de surveillance des données saisies ;
- prendre toutes les mesures nécessaires au respect de la législation sur la protection des données.

9. Exclusion de la responsabilité de Retraites Populaires

Retraites Populaires observe la diligence conforme aux usages s'agissant des informations d'ordre général mises à la disposition de l'intermédiaire et de l'utilisateur dans l'Extranet. Toute garantie ou responsabilité supplémentaire est exclue quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces données qui sont fournies sans engagement de la part de Retraites Populaires et des institutions qu'elle gère.

De même, les informations d'ordre général figurant sur l'Extranet ne constituent pas des offres liant Retraites Populaires ou les institutions qu'elle gère, à moins que cela ne soit expressément stipulé.

10. Durée et fin du contrat Extranet

- 10.1 Le contrat Extranet est conclu pour une durée indéterminée.
- 10.2 La fin du contrat de courtage entre l'intermédiaire et Retraites Populaires entraîne automatiquement la fin du contrat Extranet.
- 10.3 Le contrat Extranet peut également être dénoncé en tout temps et par écrit par l'une ou l'autre des parties. La résiliation du contrat Extranet n'influence en rien le contrat de courtage.
- 10.4 La fin du contrat Extranet entraîne le blocage des codes d'accès pour les utilisateurs.

11. Droit applicable et for

- 11.1 Le contrat Extranet est régi par le droit suisse.
- 11.2 Le for exclusif est à Lausanne.

Signature de l'intermédiaire

Lieu et date:

Signature(s):

Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s):

.....

.....

Caroline 9
CP 288 - 1001 Lausanne
Tél. 021 348 23 29
www.retraitespopulaires.ch
Réception 8h30-17h00